



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°44/2023

Objet : Convention d'installation d'animaux pour pâturage dans la zone de biodiversité de la Rosière. Annule et remplace la décision du Maire n°32-2023.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la commune de L'Isle-Adam dispose de parcelles de terrain destinées à l'éco-pâturage situées dans la zone de biodiversité de la Rosière.

Considérant le projet de convention avec PASCAL BOURDON FERME, 10 rue des Godins Frétoy – 60380 GREMEVILLIERS, fixant les conditions d'installation sur une parcelle à pâturer de la zone de biodiversité de la Rosière d'un troupeau de bovins, de brebis et d'agneaux.

Considérant que les prestations seront assurées par PASCAL BOURDON FERME pour un montant de 3.600€ TTC par an et que la parcelle à pâturer sera mise gratuitement à disposition pour le pâturage de ses animaux.

Considérant que la convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2023 et qu'elle pourra être renouvelée tacitement 2 fois. La période d'occupation de la parcelle est fixée du 1^{er} avril à fin septembre de chaque année.

DÉCIDE

- **d'approuver** la convention d'installation d'animaux pour pâturage dans la zone de biodiversité de la Rosière avec PASCAL BOURDON FERME, 10 rue des Godins Frétoy – 60380 GREMEVILLIERS, pour un montant annuel de 3.600€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 31 mars 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230331-44-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Mise en ligne le 31 mars 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr